

Montréal, le 8 décembre 2020

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)**

**Maître Véronique Dubois**

**Secrétaire**

**Régie de l'énergie**

Place Victoria

800 rue du Square-Victoria, 2<sup>e</sup> étage, Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 Phase 2B**  
**Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des**  
**coûts et la structure tarifaire d'Énergir**  
**Notre dossier : 650011-01**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2020-153 du 18 novembre dernier et plus particulièrement au paragraphe 65 de ladite décision dans lequel la Régie demande aux intervenants de mettre à jour leur demande d'intervention et leur budget de participation. À cet effet, vous trouverez ci-joint la demande d'intervention pour la Phase 2B, la liste des sujets ainsi que le budget de participation préparé conformément au *Guide de paiement des frais 2020*.

Comme ce fut le cas dans une phase 3A et 3B du présent dossier, Option consommateurs (ci-après « **OC** ») entend retenir les services de William B. Marcus, qui a été reconnu par la Régie comme expert en « réglementation des utilités publiques, allocation des coûts et tarification » dans la décision D-2017-009 rendue dans la phase 3 du présent dossier. OC joint à la présente le curriculum vitae de M. Marcus. Pour la présente phase, M. Marcus propose un taux horaire de 375,00 \$. La Régie lui avait accordé le taux de 360,00 \$ dans les phases 3A et 3B sur la foi des justifications contenues dans notre lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (C-OC-0007) et la pièce justificative qui l'accompagnait (C-OC-0008). Depuis 2016, le taux horaire accordé à M. Marcus par d'autres régulateurs a continué d'augmenter. À titre d'exemple, à la page 20 d'une décision du 19 novembre 2020 (pièce jointe), la *Public Utilities Commission* de la Californie lui a accordé un taux de 295,00 \$ US, ce qui correspondait à 383,00 \$ CDN. Il est à noter que le budget proposé pour M. Marcus est fondé sur la présomption d'une audience virtuelle. Si jamais M. Marcus devait se déplacer à Montréal pour l'audience, le budget concernant M. Marcus devra être augmenté en temps et en déboursés.

Par ailleurs, la Régie nous a demandé de lui fournir nos commentaires quant à la démarche d'examen présentée aux paragraphes 68 à 74 de la décision précitée. À cet égard, l'expert retenu par OC se prononce comme suit :

« Combining Phases 1A and 1B would have the beneficial effect that the Board is looking not just at theory but at some practical impacts of the theory (different allocators, etc.) There also could be regulatory economy (including intervenor costs) by conducting a single (if somewhat longer) hearing. If the two phases are combined there are two other points. First, Energir would need to provide some limited additional evidence to provide additional support for its cost allocators (which are contained in a spreadsheet with no commentary). Second, a longer schedule would be required for the combined phases than for a Phase 1A stand-alone because there will need to prepare and analyze more information requests to examine both numerical and theoretical issues. Nevertheless, it is likely that the total amount of elapsed time before a decision would be less than the combined time for Phase 1A and Phase 1B in the Regie's current plan.

A second procedural comment is that there should be an opportunity for cross-rebuttal testimony (perhaps limited in number of pages) so that intervenors can file testimony addressing issues raised by other intervenors' evidence where they might disagree. This type of testimony has been allowed in many other jurisdictions, particularly in the US (Colorado, Arkansas, Texas, and California providing examples). It also could reduce the amount of cross-examination among intervenors by focusing issues more clearly. »

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

## **MUNICONSEIL AVOCATS INC.**

(S) Eric McDevitt David

**Éric McDevitt David, avocat**

[emd@municonseil.com](mailto:emd@municonseil.com)

EMD/ml

c.c. Me Hugo Sigouin-Plasse (Énergir)

p.j. : Demande d'intervention, liste de sujets, budget de participation, curriculum vitae de M. Marcus, décision du Public Utilities Commission de la Californie.